



Séance du 27 janvier 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept janvier à vingt et une heure, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT (arrivée à 21h05), Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE (arrivé à 21h05), Monsieur Pascal THOËN (arrivé à 21h05), Madame Thérèse LEVOYER (arrivée à 21h05), Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS.

Absente excusée : Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL.

Absente : Madame Dominique COLLAS.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 15

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BRIENS

Date de convocation : 20 janvier 2011

**Démission d'un membre du Conseil municipal
Désignation d'un délégué communautaire titulaire
Désignation d'un délégué communautaire suppléant**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que madame Nathalie Viel a présenté sa démission pour raisons personnelles de son poste de conseillère municipale. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il a accepté la démission de madame Viel et la remercie pour son engagement au sein du conseil municipal. Madame Viel avait été nommée déléguée titulaire pour représenter la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve. Compte tenu de sa démission, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire. Il est procédé à un vote. Madame Thérèse Levoyer est élue à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

La nomination de madame Thérèse Levoyer conduit à proposer une nouvelle candidature pour le poste de délégué communautaire suppléant qu'elle occupait jusqu'alors. Monsieur Allain Guérin présente sa candidature. Il est procédé à un vote. Monsieur Allain Guérin est nommé délégué suppléant à l'unanimité des membres du conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée approuve le compte rendu de conseil municipal en date du 14 décembre 2010.

2. Sablière de Selsoif : Réaménagement des berges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de fortage pour l'exploitation de la sablière de Selsoif conclu avec la Sarl Le Grand Marais arrivera à son terme le 13 octobre 2011. Il présente monsieur Colin, directeur régional de la société des carrières de l'Ouest, madame Lerouge, responsable de site de la Sarl « Le grand marais » et monsieur Thiébot de la société Géoarmor. Monsieur Colin fait un point de présentation de la sablière de Selsoif et des conditions du renouvellement du bail d'exploitation soumis aux avis des autorités de l'Etat. Monsieur Thiébot présente au conseil municipal le projet de réaménagement du site d'extraction. Cet exposé est annexé au présent compte rendu.

Monsieur Levavasseur, adjoint, demande si le projet peut intégrer le prolongement de la digue et que la société assure l'entretien de la voirie sur 30 mètres à la sortie de la sablière. Monsieur Colin indique que ces demandes seront intégrées dans la présentation remise aux autorités de l'Etat.

3. Développement industriel

3.1 Création d'un budget annexe

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un budget annexe, assujetti à la TVA pour la réhabilitation du bâtiment de « l'ancienne distillerie », situé rue du terrain des sports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, décide la création d'un budget annexe, assujetti à la TVA, pour la réhabilitation du bâtiment de « l'ancienne distillerie », situé rue du terrain des sports.

3.2 Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jérôme Piard, maître d'œuvre, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif à la réhabilitation du bâtiment de « l'ancienne distillerie ».

Monsieur le Maire sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve le D.C.E. présenté,

- donne pouvoir à monsieur le maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir.

Monsieur le Maire remercie monsieur et madame Beuve ainsi que monsieur Romanowski pour le rôle important qu'ils ont joué dans la relance de ce dossier.

4. Eclairage public – demande de subvention

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean Pierre LEVAVASSEUR, adjoint, qui rappelle au conseil municipal que la réalisation des effacements des réseaux aériens rue Croix d'épine et rue Vigot permet la mise en place d'un réseau d'éclairage public sur lequel la commune peut obtenir une subvention par le SDE de la Haye du Puits :

Monsieur le Maire propose de solliciter pour la réalisation des travaux ci dessus une subvention auprès du SDE de la Haye du Puits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal

- approuve cette proposition,
- charge monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du SDE de la Haye du Puits,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

5. Demande d'aliénation d'un chemin rural – Permission de voirie

5.1 Demande d'aliénation d'un chemin rural

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël ANGOT, adjoint, qui présente au conseil municipal une demande de monsieur Marc BOMBARDIER relative à l'acquisition d'une partie d'un chemin communal cadastré n° 70 section A. Monsieur BOMBARDIER souhaite acquérir la partie de chemin bordant les parcelles n° 297 section A et n° 298 section A qui lui appartiennent. Cette partie de terrain borde également une large partie de la parcelle n° 513 appartenant à monsieur Jean-Claude TIPHAIGNE et se situe en limite de la voie verte.

Considérant la possibilité qu'il ne doit pas être fait obstacle à un possible aménagement d'un accès à la voie verte,

Considérant qu'il est nécessaire d'éviter tout risque d'enclavement,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par vote à main levée, émet un avis défavorable à cette demande.

5.2 Demande de monsieur Audert DELACOTTE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, adjoint, qui

présente au conseil municipal une demande de monsieur Audert DELACOTTE concernant la parcelle située section AO n° 407 – Les Closerons. Monsieur DELACOTTE souhaiterait acquérir une bande de terrain située en limite de sa propriété pour permettre de modifier l'accès à sa parcelle. Monsieur LEVAVASSEUR propose d'accorder une permission de voirie autorisant la pose d'un portail sur le domaine public.

Après en avoir délibéré par vote à main levée par 14 voix « POUR » et 1 « Abstention », le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande sous condition que monsieur DELACOTTE réalise, au préalable, les acquisitions foncières auprès du conseil général de la Manche.

6. Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion pour la préparation des élections et la mise en place du conseil municipal des jeunes s'est tenue le 11 janvier 2011 à la Mairie. Suite aux diverses interventions, il apparaît que les jeunes de Saint-Sauveur-le-Vicomte adhèrent au projet de Conseil municipal des jeunes (nombreuses candidatures, bonne participation aux réunions d'information). La venue des jeunes d'Oberhausbergen et les échanges qui ont eu lieu ont visiblement contribué à cette adhésion au projet.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Sont électeurs, les élèves du CE2 à la 5^{ème} inscrits dans un établissement scolaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Sont candidats, les élèves de CM2, 6^{ème} et 5^{ème} habitants à Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Les élections, comme les réunions de conseil municipal et de commissions se dérouleront dans les locaux de la mairie

CALENDRIER :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 28 janvier 2011 à 17h.

Les élections se dérouleront le 11 février 2011 à la mairie.

Les enseignants transmettront les listes électorales à la mairie, avant les élections.

Les bulletins de vote, ainsi que les cartes d'électeurs devront parvenir aux établissements scolaires une semaine avant les élections. Les cartes d'électeurs seront renseignées par les établissements scolaires.

Chaque enfant devra cocher au maximum 18 noms sur son bulletin de vote, pour que celui-ci soit valide.

Les agents administratifs et les élus le souhaitant pourront participer au dépouillement.

Les résultats seront transmis aux établissements scolaires et seront disponibles sur le site internet de la commune.

MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 18 février 2011 à 10h.

Il sera composé de 18 élus et présidé par monsieur le Maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte. 5 élus par collège, 4 élus par école.

Des commissions seront créées. Les thématiques seront définies par les enfants.

Une somme sera prévue chaque année au budget communal pour le fonctionnement et l'investissement liés au Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunira une fois par trimestre et les commissions une fois par mois.

Monsieur le Maire propose qu'une commission « Conseil Municipal des Jeunes » soit créée au sein du conseil municipal et sollicite les conseillers municipaux qui souhaitent intégrer cette commission.

Après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal

- émet un avis favorable à la création d'une commission « conseil municipal des jeunes »,
- accepte les candidatures de madame Thérèse Levoyer, monsieur Jean-Claude Lechâtreux et monsieur Daniel Lefilliatre pour siéger au sein de cette commission.

7. Tarifs cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif du repas accordé aux personnels titulaires, non titulaires et enseignants. En effet, pour les personnels titulaires et non titulaires ce prix relève d'un avantage en nature s'il se situe en deçà d'un tarif « plancher ». Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de porter le prix du repas des personnels titulaires ou non titulaires à 2€35.

Concernant les personnels enseignants ce prix est établi selon l'indice majoré de rémunération détenu par l'agent :

- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 : 3.25€
- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465 : 3.75€

Après délibération par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et fixe le prix du repas des personnels et enseignants concernés selon le tableau suivant :

	2010	2011
Personnels		
Agents titulaires ou non titulaires	2.29 €	2.35 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice 465	3.13 €	3.25 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice 465	3.59 €	3.75 €

8. camping municipal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux tableaux qui permettent de dresser un bilan de la fréquentation de la saison 2010 au camping municipal.

Le premier tableau fait apparaître un taux d'occupation de 27,3%, légèrement supérieur au taux d'occupation des campings de la région de la même catégorie (26,7%). Ce taux reste stable par rapport au taux d'occupation 2009.

Le second tableau rend compte de la part des nuitées étrangères et de la durée moyenne des séjours. On constate que la part des nuitées étrangères sur le nombre de nuitées totales est supérieure à la moyenne des campings de la région de même catégorie (30,8% au lieu de 25,2%). La durée moyenne des séjours des français et des étrangers est en légère progression en 2010 avec 4,4 jours pour les séjours des français (+ 0,8 jour) et 3,1 jours pour les séjours des étrangers (+ 0,5 jours).

Les chiffres clés de la saison 2010

Résultats sur	Taux d'occupation en 2010 (en %)	Différence 2010/2009 (en points)	Evolution des nuitées 2010/2009 (en%)	Evolution des arrivées 2010/2009 (en %)	Nombre moyen de personnes par emplacement en 2010	Différence 2010/2009 (en points)
Notre camping municipal	27.3	3.6	-3.8	-21.1	1.9	-0.3
Les campings de la région	36	-0.3	3.6	-2.6	2.9	0.1
Les campings de la région de même catégorie : 2 étoiles	26.7	-0.8	4	-3.7	2.6	0.2
Les campings de la région de capacité inférieure à 85	29.5	0.3	1.1	-4.2	2.7	0
Les campings de la zone hors littoral de la Manche	29.3	-1.3	-11	-10.1	2.8	-0.2

Résultats sur	Part des nuitées étrangères en 2010 (en %)	Différence 2010/2009 (en points)	Durée moyenne du séjour des français en 2010 (en jours)	Différence 2010/2009 (en jours)	Durée moyenne du séjour des étrangers en 2010 (en jours)	Différence 2010/2009 (en jours)
Notre camping municipal	30.8	0.4	4.4	0.8	3.1	0.5
Les campings de la région	45	3.2	4.4	0.3	3.9	0.2
Les campings de la région de même catégorie : 2 étoiles	25.2	3.6	4.1	0.3	2.5	0.4
Les campings de la région de capacité inférieure à 85	35.5	1.9	4	0.2	3.1	0.2
Les campings de la zone hors littoral de la Manche	50	-5.7	4.2	0.4	4	-0.5

Définitions :

Le nombre de nuitées est le nombre de personnes (arrivées) que l'on a multiplié par le nombre de nuits passées sur le terrain pour la période considérée.

Exemple : une famille de 3 personnes qui séjourne 4 nuits compte pour 3 arrivées et pour $3 \times 4 = 12$ nuitées.

Le **taux d'occupation** est le rapport (en %) entre le nombre total d'emplacements occupés et le nombre d'emplacements offerts à la clientèle durant la période considérée.

Exemple : en juin, pour un camping de 20 emplacements, le nombre d'emplacements offerts est de $30 \times 20 = 600$ emplacements (si le camping ouvre tout le mois). Si sur le cumul du mois, on a 220 emplacements occupés, le taux d'occupation est alors de $(220/600) \times 100$ soit 36,7%.

9. Réforme des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 engendre une réforme profonde des collectivités territoriales, notamment de la carte intercommunale.

La loi impose aux Préfets d'arrêter, à l'issue d'une période de concertation avec élus des collectivités concernées, un schéma départemental de la coopération intercommunale avant le 31 décembre 2011.

A partir du 1^{er} janvier 2012 et pour une période de 17 mois, les préfets seront dotés de pouvoirs temporaires pour mettre en œuvre les projets définis dans ce schéma. Les nouveaux EPCI seront donc créés avant le 1^{er} juin 2013.

La loi définit les principes autour desquels le schéma devra s'articuler :

1. des communautés d'au moins 5 000 habitants,
2. amélioration de la cohérence spatiale,
3. accroissement de la solidarité financière,
4. réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,
5. transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes aux communautés,
6. rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de la protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le calendrier transmis par la préfecture de la Manche pour la mise œuvre de la réforme.

Une réunion a été organisée à Saint-Sauveur-Le-Vicomte le 13 janvier 2011 en présence de monsieur le Sous-préfet et où l'ensemble des conseillers municipaux des communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve était convié.

10. Compte-rendu des EPCI

CCVO

Jeudi 16 décembre	Conseil communautaire.
Lundi 20 décembre	Réunion avec les présidents des Communautés de Communes de Valognes, Bricquebec et Montebourg.
Jeudi 6 janvier	Mme Deret (inspectrice éducation nationale) .
Jeudi 6 janvier	Réunion du comité de pilotage des professionnels de santé.
Vendredi 7 janvier	Vœux à la Bonneville.
Samedi 8 janvier	Réunion des vice-présidents.
Jeudi 13 janvier	Réunion en présence de monsieur le Sous-préfet sur le thème de la réforme territoriale. Cette réunion a rassemblé un soixantaine d'élus des communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve.
Samedi 15 janvier	Vœux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Saint-Vaast-La-Hougue.

Mercredi 19 janvier	Réunion avec les présidents des Communautés de Communes de Carentan, Montebourg, La Haye-du-Puits et Saint-jean-de-Daye.
Jeudi 27 janvier	Réunion avec Mr Mabire, Président du Syndicat Mixte Cotentin Traitement relative au traitement en mono flux des ordures ménagères.

Syndicat de transport scolaire

Mardi 18 janvier	Soirée « disco » au bassin de natation.
------------------	---

Maison de retraite

Jeudi 13 janvier	Vœux à la maison de retraite des Lices.
------------------	---

11. Questions diverses

11. 1 Décision Modificative budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de l'avancement des travaux concernant le regroupement des écoles et du restaurant scolaire, il convient d'apporter un financement de 50 000 € au programme investissement pour le budget 2011. Il s'agit de la prise en compte des paiements à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve pour la partie du restaurant scolaire et d'une partie de la recette de la DGE attendue.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2313-78 : RESTAURANT SCOLAIRE		50 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		50 000.00 €		
R 1341-78 : RESTAURANT SCOLAIRE				
TOTAL R 13 : Subvention d'investissement				50 000.00 €
TOTAL		50 000.00 €		50 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve les modifications budgétaires telles que présentées dans le tableau ci-dessous

11.2 Elargissement des compétences de la CCVO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 16 décembre 2010, le conseil communautaire de la Vallée de l'Ouve a délibéré à l'unanimité pour accepter de prendre la compétence « adhésion à la mission locale du Cotentin ». Le conseil communautaire sollicite l'ensemble des conseils municipaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve pour qu'ils se prononcent sur cet élargissement de compétences.

Après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'élargissement des compétences de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve tel que défini ci-dessus.

11.3 Réunion des Commissions communales

Mercredi 29 décembre	Réunion de la commission de l'information, du commerce et des associations pour la préparation du bulletin municipal.
Jeudi 20 janvier	Réunion de la commission de travaux.

11.4 Ce qui s'est passé depuis la dernière réunion du conseil municipal

Jeudi 16 décembre	Noël de l'amicale du personnel communal.
Vendredi 17 décembre	Marché de Noël.
Du 18 décembre au 21 décembre	Déplacement d'un groupe de jeunes d'Oberhausbergen. Plusieurs rencontres avec des jeunes Saint-Sauverais intéressés pour être candidats à l'élection au conseil municipal des jeunes ont été organisées, avec notamment deux matinées en groupes de travail et de réflexion sur le rôle et l'action de l'élu du conseil municipal des jeunes.
Mardi 21 décembre	Enquête publique relative au SCOT du Cotentin. Journée de présence des commissaires enquêteurs à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
Mercredi 5 janvier	Assemblée Générale du Comité Saint-Clair.
Samedi 8 janvier	Vœux de la commune et de la communauté de communes à la Salle des fêtes.
Mardi 11 janvier	Réunion de préparation dans le cadre de la mise en place du conseil municipal des jeunes.
Vendredi 14 janvier	Réunion du réseau villes en scène à Saint-Lô.
Lundi 17 janvier	Vœux du conseil général et de la préfecture à Saint-Lô.
Lundi 17 janvier	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte
Mardi 18 janvier	Galette des rois à la résidence Catherine de Longpré.
Mercredi 19 janvier	Assemblée Générale du TCVO.
Jeudi 20 janvier	Première réunion du comité de pilotage du centre d'interprétation relatif à la guerre de cent ans.
Vendredi 21 janvier	Cérémonie Sainte Barbe départementale à Saint-Lô.
Samedi 22 janvier	Soirée galette des rois organisée par les amis de Hautmesnil.
Lundi 24 janvier	Vœux de la ville de Valognes et de la Communauté de Communes du Bocage Valognais.
Lundi 24 janvier	Assemblée Générale de l'association Espoir et Santé.
Mardi 25 janvier	Réunion d'information sur la réforme des collectivités territoriales à Saint-Sauveur-Lendelin.
Mardi 25 janvier	Assemblée Générale de l'OGEC.

TOUR DE TABLE

Monsieur Joël Angot, adjoint, sollicite le conseil municipal pour savoir s'il faut maintenir l'organisation du concours d'animaux de viande en 2011 compte tenu du faible nombre de participants constaté ces dernières années, plus particulièrement des éleveurs du canton. Monsieur le Maire propose de suspendre l'organisation de cette manifestation en 2011. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Un conseiller municipal constate la vente de journaux et périodiques par une grande surface et un débit de boissons et fait part de ses craintes pour l'avenir du magasin de presse du centre bourg. La mise en place d'un stationnement minute devant le magasin va être étudiée.

Un conseiller municipal informe que le document retraçant la fréquentation du site internet de la commune est disponible. Le bilan est très positif faisant apparaître une fréquentation en hausse. Un exemplaire de ce document sera remis à chaque conseiller municipal.

Un conseiller municipal souhaite savoir à qui appartient la sirène placée sur le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste.

Un conseiller municipal informe le conseil municipal que le socle d'une statue de l'église Saint Jean-Baptiste est dégradé ; cette dernière menace de tomber. Par ailleurs, un panneau de bois portant des plaques d'offrandes s'est désolidarisé du mur. Concernant la statue, la mairie va prendre contact avec les services des antiquités religieuses pour les modalités de sa dépose.

Un conseiller municipal fait remarquer l'absence de nettoyage du sol du complexe sportif. Monsieur le Maire charge monsieur le secrétaire général de résoudre cette difficulté.

Un conseiller municipal demande si des travaux sont prévus pour remplacer des ardoises manquantes sur la chapelle de l'église de Selsoif. Un couvreur va être contacté pour assurer le remplacement des ardoises manquantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h50.